

NOTES D'ALLOCUTION POUR LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

Débat général : Le monde dans la tourmente : coopération parlementaire et multilatéralisme
en faveur de la paix, de la justice et de la prospérité pour tous
Sixième Conférence mondiale des présidents de parlement
Genève (Suisse), du 29 au 31 juillet 2025

Collègues,

Je suis ravie de prendre la parole sur un sujet qui revêt une importance capitale, et ce, depuis longtemps.

J'utilise les mots « depuis longtemps », car plusieurs des défis évoqués lors de la toute première réunion des Présidents de Parlement, en l'an 2000, sont toujours d'actualité.

Lors de cette première conférence, nos prédécesseurs ont finalisé une déclaration qui soulignait les défis liés à la paix et à la sécurité internationales, à la démocratie, au respect des droits de la personne et au développement durable.

Ils insistaient sur l'importance de la coopération internationale pour relever ces défis. Ils avaient réaffirmé la nécessité de réformer les Nations Unies pour permettre à l'organisation de rester la pierre angulaire d'un système multilatéral solide et efficace.

Mais surtout, ils avaient mis en évidence le rôle des parlements dans la promotion de la coopération internationale.

Vingt-cinq ans plus tard, les thèmes énoncés dans la Déclaration de cette Conférence mondiale reflètent largement ces mêmes préoccupations.

Comme l'indique clairement la déclaration, notre monde est en pleine tourmente. Et personne n'est épargné par les crises et les nouvelles menaces.

Mais, nous pouvons– et nous devons –faire partie de la solution.

Nous pouvons tous œuvrer au renforcement du multilatéralisme et du système des Nations Unies, certes, parfois imparfait, mais qui en est le pilier.

À titre de membre du *Comité préparatoire*, j'ai beaucoup profité des discussions avec mes homologues et des séances d'information données par des experts au cours de l'année écoulée.

Deux questions m'ont paru particulièrement dignes d'intérêt et j'aimerais les aborder avec vous dans le cadre du débat sur le

multilatéralisme. Il s'agit de l'importance de la coopération régionale et de la reddition de comptes.

La coopération régionale est un pont essentiel entre nos efforts bilatéraux et internationaux.

Elle garantit qu'une multitude de questions et de points de vue sont pris en compte dans nos efforts pour bâtir un avenir meilleur. Il existe déjà plusieurs approches pour faire progresser la coopération régionale. Chacune d'entre elles est utile, et doit être préservée et renforcée, en particulier si elles sont complémentaires à d'autres mécanismes et mettent l'accent sur la collaboration.

À titre de parlementaires, nous comprenons l'importance de la reddition de comptes. Nous savons que nos efforts collectifs, en vue d'améliorer le système multilatéral, manqueront de légitimité si l'obligation de rendre des comptes n'est pas intégrée au processus.

Comme le souligne la déclaration signée en 2000, les parlementaires ont un rôle important à jouer pour assurer cette reddition de comptes. Et c'est toujours le cas aujourd'hui.

Mais chaque parlement est unique et je laisse à chacun d'entre vous le soin de réfléchir à la manière dont il pourrait activement mettre en

œuvre et suivre les accords internationaux qui sous-tendent le multilatéralisme.

Pour conclure, en dépit des défis qui se posent sur la scène mondiale, je suis convaincue que nous retournerons dans nos parlements respectifs avec une meilleure compréhension de la voie à suivre.

J'espère sincèrement que, lorsque nos successeurs se réuniront pour la *prochaine conférence*, leurs discussions porteront non pas sur les améliorations possibles, mais sur les résultats concrets obtenus.

Je vous remercie.